



## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2016

### COMPTE-RENDU

---

<b>Présents :</b>	Mesdames Anne CROZET, Guillemette COUTTET, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD CHAPUIS et Charlotte THOMSON. Messieurs Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Pierre JOUANNE, Christian HEBERT, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
<b>Excusés :</b>	Messieurs Franck CHENAL, Emmanuel COLIRE et Anthony POCCARD CHAPUIS. Madame Marina MENGOLLI.

---

Laurent TRESALLET annonce 3 pouvoirs : de Franck CHENAL à Pierre JOUANNE, d'Emmanuel COLIRE à Guillemette COUTTET et de Marina MENGOLLI à Laurent TRESALLET.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 07 et 14 mars 2016.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

#### **I/ ADMINISTRATION GENERALE**

##### ***1. Convention de partenariat avec ADS relative à la prestation de damage sur le centre nordique***

Laurent TRESALLET propose de signer une convention de partenariat avec le concessionnaire ADS et de céder à titre gratuit le véhicule de damage pour formaliser la prestation de damage du site nordique et céder l'entretien de la dameuse à ADS.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention de partenariat ainsi que le contrat de cession à titre gratuit du véhicule de damage.

##### ***2. Fin du projet de construction d'une résidence de Tourisme avec le Groupe Eiffage***

Suite à la lenteur et à l'inertie du groupe Eiffage pour mettre en œuvre le projet de construction d'une résidence de tourisme sur Plan Peisey, le Conseil municipal a décidé de mettre un terme à cette collaboration.

La délibération n°2015/10/105 du 02 novembre 2015 relative à l'approbation du protocole d'accord entre la Commune et le groupe Eiffage, serait donc annulée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'annulation de la délibération précitée.

### **3. Autorisation de signature des baux de location sur la plateforme de dépôt de déchets inertes située aux Mouilles**

Les 4 parcelles de la plateforme des Mouilles proposées à la location intéressent 4 entreprises : Hubert POCCARD-CHAPUIS, Alain JACHINO, Jean-Pierre JACHINO et la STR.

Pour contractualiser ces accords, un bail de location d'une durée de 3 ans est proposé pour un tarif de 1 € le m<sup>2</sup>.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le bail de location et autorise le Maire à signer ces baux dans les conditions précitées.

### **4. Autorisation de signature de la convention d'occupation pour le stockage d'une grue au lieudit Les mouilles**

Monsieur Pierre BREDA ayant entreposé une grue sur la plateforme de stockage des Mouilles, une convention d'occupation sera proposée à ce dernier pour un tarif de 30€ par an pour éviter de bloquer cet espace sur une durée trop longue.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention d'occupation proposée.

### **5. Approbation du règlement intérieur de la Salle polyvalente**

Le règlement n'est pas finalisé. La délibération sera proposée pour un prochain conseil Municipal.

### **6. Signature de la convention pour la dissimulation du réseau téléphonique sur les hameaux de Moulin, Nancroix, Pascieu et La Chenarie**

Dans le cadre du projet de dissimulation des réseaux secs qui seront lancés de façon concomitante avec les travaux sur les réseaux humides des hameaux de Moulin, Nancroix, Pascieu et La Chenarie, la commune doit passer une convention avec Orange concernant les travaux sur le réseau téléphonique.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités techniques et administratives de réalisation des travaux. Notamment, la commune a en charge le coût de réalisation des travaux de génie civil et de réfection des enrobés et Orange prend en charge les travaux de câblage.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention précitée.

### **7. Approbation du règlement et des tarifs de location du campette de Rosuel**

Une délibération d'octobre 2013 approuvant le règlement intérieur et les tarifs de location du Campette doit être modifiée car une mise à jour du règlement et des tarifs est nécessaire pour correspondre davantage à la réalité des demandes d'occupation du site qui augmentent et pour préciser certains points.

De nouveaux tarifs sont également proposés :

#### **Anciens tarifs**

Caution = 1000 €

Manifestions sans matériel = 500 €

Manifestions avec matériel = 600 €

**Nouveaux tarifs**

Une journée : 500 €

Deux jours consécutifs : 700 €

Caution : 1000 €

Pénalité : 200 € par jour de retard (installation et/démontage dépassant 2 jours)

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les nouveaux tarifs et autorise le Maire à signer le nouveau règlement intérieur pour la location du Campette.

**8. Approbation de la convention proposée par le SDIS relative au projet d'extension du centre de secours de Bourg-Saint-Maurice**

Pour que les nouveaux montants des travaux de la caserne de Bourg-Saint-Maurice proposés par le SDIS et acceptés par la Commune puissent être effectifs, il est nécessaire que le Conseil Municipal valide la 1<sup>ère</sup> convention avec les montants initialement refusés par le Conseil.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs réajustés de la 1<sup>ère</sup> convention lui permettant de bénéficier des nouveaux montants réajustés selon le coût réel des travaux.

**9. Règlement amiable du sinistre de Monsieur Alexander CADMANN**

Un sinistre est survenu le 21 juillet 2013 avec une inondation du garage de Monsieur CADMANN suite au débordement du ruisseau du Chemin des Mauilles.

Une expertise a engagé la responsabilité de la Commune et une estimation des dommages a été chiffrée.

En parallèle, la SMACL n'assure pas la Commune pour les débordements de ruisseau.

Dans ces conditions, la Commune a adressé un courrier à l'assurance Crédit Mutuel pour baisser le coût des dommages à 4 392,50€ pour l'assurance du crédit Mutuel, chiffrage qui correspondait au montant des dommages relevé dans l'expertise.

Ce nouveau montant a été accepté par le Crédit Mutuel.

La Trésorerie demande que le Conseil Municipal valide le remboursement à l'assurance Crédit Mutuel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le remboursement à l'assurance Crédit Mutuel.

**10. Mandatement du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de souscrire un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire**

Le Centre de gestion de Savoie propose de lancer une démarche mutualisée pour la souscription d'un contrat d'assurance groupé destiné à couvrir les risques statutaires. L'objectif est de trouver des taux plus compétitifs auprès des compagnies d'assurance grâce à des mutualisations.

Si au terme de la consultation, les conditions financières proposées étaient moins intéressantes, la Commune aurait la possibilité de ne pas signer le formulaire d'adhésion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal mandate le centre de gestion de Savoie en vue de souscrire un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.

## **II/ FINANCES**

### ***11. Décision modificative - Budget ski nordique / Gîte***

Lors du report de l'excédent d'investissement du compte administratif de 2015, les restes à réaliser ont été enlevés de ce montant.

Il s'agit d'une erreur car les restes à réaliser sont déjà déduits dans le budget primitif. Il faut donc modifier ce résultat qui passe de 943,57 € à 1 517,37 € (573,80 € de restes à réaliser).

Pour compenser cette hausse des recettes en investissement, les dépenses seront augmentées sur le compte 2183 pour un montant de 573,80 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision modificative.

### ***12. Décision modificative – Budget Eau et Assainissement***

Lors du report de l'excédent d'investissement du compte administratif de 2015, les restes à réaliser ont été enlevés de ce montant.

Il s'agit d'une erreur car les restes à réaliser sont déjà déduits dans le budget primitif. Il faut donc modifier ce résultat qui passe de 272 726,90 € à 338 453,38 € (65 726,48 € de restes à réaliser).

Pour compenser cette hausse des recettes en investissement, les dépenses seront augmentées sur le compte 2158 pour un montant de 65 726,48 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision modificative.

### ***13. Décision modificative – Budget Garderie***

Un écart de 12,67 € a été constaté sur le report du compte 002. Le montant de 23 929,38 € reporté sur le budget primitif de 2016 et doit être réduit de 12,67 €, soit 23 916,71 €.

Pour compenser cette baisse des recettes en fonctionnement, les dépenses seront réduites de 12,67 € sur le compte 6068.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision modificative.

### ***14. Approbation des tarifs proposés par ADS pour l'été 2016 et pour la saison d'hiver 2016/2017***

Lors de la réunion Paradiski du 12 janvier 2016, ADS a présenté le projet de tarifs publics sur les remontées mécaniques de l'hiver 2016/2017.

Pour valider ces propositions, ADS a adressé par mail les grilles publiques des tarifs de l'hiver 2016/2017 (haute et basse saison), la grille publique des tarifs de l'été 2016 ainsi qu'une note tarifaire d'explication du contexte et des orientations produits qu'il convient de soumettre à l'avis du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal doit valider ces grilles tarifaires.

Laurent TRESALLET explique que la nouvelle politique d'ADS est de favoriser les groupes et le ski en famille

Avant de délibérer, le Conseil Municipal souhaite obtenir des précisions sur le forfait Petit domaine. Cette délibération est donc reportée.

### **III/ RESSOURCES HUMAINES**

#### ***15. Création des postes aux services techniques pour la saison estivale 2016***

Pour faire face aux contraintes estivales liées à l'entretien des sentiers et des espaces verts, il apparaît nécessaire de recruter des agents polyvalents saisonniers pour renforcer les effectifs des agents des services techniques.

Pour le renfort de l'équipe technique durant la saison estivale :

Grade : Adjoint Technique de 2ème classe (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 23/05/2016 au 07/10/2016

Grade : Adjoint Technique de 2ème classe (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 06/06/2016 au 26/08/2016

Pour l'entretien des WC publiques et des villages :

Grade : Adjoint Technique de 2ème classe (1 poste)

Temps de travail : 25 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 13/06/2016 au 18/09/2016

Pour le fleurissement :

Grade : Adjoint Technique de 2ème classe (1 poste)

Temps de travail : 25 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/07/2016 au 31/08/2016

Suite au départ en retraite de Gérard CARREAU, un renfort des services techniques doit être envisagé comme suivant :

Grade : Adjoint Technique de 2ème classe (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 01/05/2016 au 30/04/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture des postes saisonniers proposés aux services techniques.

#### ***16. Création des postes scolaires pour le printemps 2016***

Suite au renouvellement de la mise en disponibilité pour convenance personnelle de Myriam SILVIN pour une durée de 2 ans à partir du 14 août 2014 et, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il convient de créer plusieurs postes pour assurer le service scolaire de la prochaine intersaison 2016.

Les postes créés seraient donc les suivants :

Un poste de panier-repas, temps péri éducatif et entretien des locaux administratifs

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 16 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée : du 25/04/2016 au 05/07/2016

Un poste de temps-péri éducatif

Grade : Adjoint technique de 2ème classe  
Temps de travail : 3h hebdomadaires durant les semaines scolaires  
Contrat à durée déterminée : du 25/04/2016 au 05/07/2016

Ces postes seront complétés par le poste annualisé réalisé par Amandine POTTIER.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture des postes scolaires pour le printemps 2016.

#### **17. Création d'un poste d'astreinte pour le gîte communal**

Le Conseil Municipal doit étudier le modèle d'astreinte à envisager pour le gîte communal et, le cas échéant, ouvrir un poste d'astreinte selon les décisions prises.

Après réflexion, le Conseil municipal relève la nécessité de réaliser une étude plus approfondie de ce dossier pour envisager l'organisation des astreintes.

#### **18. Création d'un poste d'accueil au Musée pour la saison estivale**

Anne CROZET explique que suite au départ de Suzanne BONNE, un poste global sur la culture est envisagé avec le Musée et la bibliothèque.

L'ouverture de ce poste est donc reportée car ce poste sera couplé avec la bibliothèque.

### **IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME**

#### **19. Programme 2016 des travaux à réaliser en forêt communale par l'Office National des Forêts : demande de subvention auprès du Conseil Régional**

Des travaux ont été programmés en forêt communale sur les parcelles 30 et 31 conformément aux propositions des services de l'ONF pour l'année 2016.

La nature des travaux est la suivante : Dépressage, Nettoyage après coupe.

Le montant estimatif des travaux est de 3 638 euros HT.

Le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale est le suivant :

Le montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional est de 1 091 euros

Le montant total de l'autofinancement communal serait de 2 547 euros H.T

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les travaux, la demande de subvention et le plan de financement proposé.

#### **20. Proposition d'avenant de contractualisation pour le nouveau montant du marché de services pour le déneigement mécanique des voies et parkings publics**

Pour rappel, dans le cadre du marché de services pour le déneigement mécanique des voies et parkings publics, la commune a signé en décembre 2015 un marché avec le groupement d'entreprises STR / EGTP / James Collin pour une durée de 4 ans.

Une réunion bilan du déneigement de la saison hivernale s'est déroulée avec les entreprises le 25 mars 2016. Compte tenu du 2ème hiver consécutif avec un faible enneigement sur la commune, il a été décidé d'un commun accord de revoir à la baisse le montant total du marché.

Ancien montant du marché : 159 000,00 € HT

Nouveau montant : 143 100,00 € HT

Il est prévu de signer un avenant au marché pour contractualiser ce nouveau montant.

Avec une abstention, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant.

### **21. Classement des ruelles du Crêt et de la Foyère en voirie communale**

Les ruelles du Crêt et de la Foyère ne sont actuellement pas classées en voirie communale.

Aujourd'hui, les caractéristiques de ces voies sont devenues, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

Il convient donc de les classer en voirie communale.

Il est proposé les limites et le linéaire suivant :

La ruelle de la Foyère est délimitée par :

- Le chemin des Champs Valeureux au Nord
- La ruelle du Crêt au Sud
- Soit un linéaire de 69 mètres

La ruelle du Crêt est délimitée par :

- La ruelle de la Foyère en aval
- La place des 4 Zoé en amont
- Soit un linéaire de 81 mètres

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le classement dans la voirie communale de la ruelle de la Foyère et de la ruelle du Crêt

### **22. Approbation du dossier et lancement de l'enquête publique dans le cadre de la procédure de transfert d'office sur les ruelles de la Foyère et du Crêt à Moulin**

Monsieur le Maire rappelle le classement des voies communales « Ruelle du Crêt » et « Ruelle de la Foyère »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan général d'alignement, prévu dans la procédure de transfert d'office, concernant la « Ruelle du Crête » et « La Ruelle de la Foyère ».

Ce plan permettra de régulariser les emprises des voies communales existantes sur les propriétés privées.

Les parcelles concernées par ce projet sont :

Section	Numéro	Nature	Lieudit	Surface Parcelle	Superficie à transférer (sous réserve d'un document d'arpentage)
ZH	260	Sol	Moulin	235 m <sup>2</sup>	11 m <sup>2</sup>
ZH	261	Sol	Moulin	424 m <sup>2</sup>	61 m <sup>2</sup>
ZH	364	Sol	Moulin	56 m <sup>2</sup>	53 m <sup>2</sup>
ZH	351	Sol	Moulin	321 m <sup>2</sup>	71 m <sup>2</sup>

ZH	275 (BND)	Sol	La Raie	75 m <sup>2</sup>	51 m <sup>2</sup>
ZH	97	Pré	La Raie	105 m <sup>2</sup>	26 m <sup>2</sup>
ZH	94	Pré	La Raie	231 m <sup>2</sup>	46 m <sup>2</sup>
ZH	96	Pré	La Raie	132 m <sup>2</sup>	9m <sup>2</sup>

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la procédure de transfert d'office au profit de la Commune de Peisey-Nancroix, sans indemnité, des parties de parcelles à usage de voie, selon tableau ci-dessus et à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L318-3 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal des parcelles constitutives des voies privées ouvertes à la circulation publique.

#### **V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

✓ ***Date du prochain Conseil Municipal***

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 09 mai 2016.

***L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.***